

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'adjoint d'animation territorial principal 1^{ère} classe

ARRETE N° 2024/005

Le MAIRE de PEZILLA LA RIVIERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu l'arrêté en date du 01/03/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du
1	Mme PARRAMON Marie-Ange	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	01/06/2024
2			
3			

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 (1 femme et 0 homme)
Total des agents inscrits sur le tableau : 1 (1 femme et 0 homme)

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

FAIT A PEZILLA-LA-RIVIERE, LE 04 JANVIER 2024.

CENTRE DE GESTION
15 JUL. 2024
COURRIER

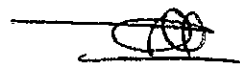
Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 03.01.2024

Signature de l'agent

LE MAIRE,



Jean-Paul BILLES

